

Club planification

22 novembre 2018



Sensibilisation aux enjeux de
la qualité architecturale



caue

1 Définir ce qui fait «architecture»

avant d'aborder la question de la qualité architecturale



L'architecture ? une réponse aux besoins fondamentaux de se loger, d'abriter ses activités...



avec les solutions techniques en usage à chaque époque



< environ une centaine d'années séparent chacune de ces réalisations



le tout produisant une réponse originale, expression de la culture



**Et ce qui est étiqueté «ancien» a été innovant en son temps,
... quelle que soit la mesure du temps !**



La qualité architecturale d'un projet dépend de facteurs multiples, elle n'est pas l'expression d'une mode et ne dépend pas de la taille du projet.

2 les sept enjeux de la qualité architecturale

des valeurs intemporelles qui peuvent également s'apprécier par la capacité du projet à appréhender le monde d'aujourd'hui et à l'exprimer

l'opportunité

l'habitabilité

la localité

la perennité

la spécificité

la sobriété

la beauté



C'est s'interroger dès l'amont sur la pertinence du projet :

- **Est-il justifié ?**
- **Répond-il à un besoin clairement identifié ?**
- **Est-il nécessaire de construire ou peut-on réutiliser un existant ?**
- **Le site choisi est-il adapté au programme ?**

1 l'opportunité : c'est la pertinence du programme au regard d'une localisation, d'un budget et d'objectifs environnementaux



2 le contexte :
c'est la capacité du projet à s'adapter et prendre en compte les contextes locaux dans sa relation au paysage et à l'environnement



2 le contexte : quelles connexions et échanges avec les structures existantes ?



2 la prise en compte du contexte se traduit également dans l'organisation sur la parcelle et le choix d'implantation



**2 le contexte, c'est faire aussi le choix
de matériaux locaux,
de savoir-faire locaux,
et la prise en compte
de la mémoire et de la culture**





3 la spécificité : capacité du projet à répondre au programme



Crèche-halte-garderie - Aouste-sur-Sye



Crèche-halte-garderie - Saint Laurent-en-Royans

3 la spécificité : capacité du projet à répondre au programme

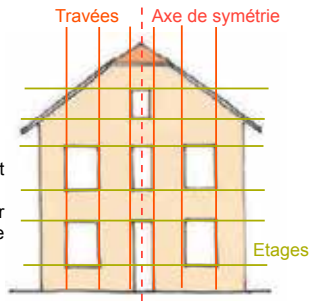
Respecter l'équilibre et l'harmonie de la façade principale

Les façades principales des bâtiments sont dans la plupart des cas, celles donnant sur la rue. C'est un élément de dialogue important entre espace public et espace privé. Il s'agira alors de traiter avec soin cette partie du bâtiment. Dans le cas du bâti ancien, les façades peuvent être ordonnancées de manière régulière (cas le plus fréquent) ou non ordonnancées. Dans les projets contemporains, il pourra en être de même tant que la façade principale présente une composition harmonieuse et équilibrée.

Façade ordonnancée

Maison bourgeoise - Quartiers anciens

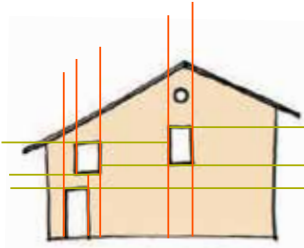
- Étages : R+2 à R+3
- Travées : 3 en général
- Façade plus haute que large
- Façade principale sur mur pignon
- Symétrie verticale marquée par l'ordonnancement des baies
- Dernier étage sous comble avec unique fenêtre sur l'axe de symétrie ou deux petites fenêtres jumelles de part et d'autre
- Toiture en demi-croupe



Façade non ordonnancée

Ferme - Hameaux

- Partie de façade aveugle (ancienne grange ou cave)
- Ouvertures non alignées
- Ouvertures de taille variable selon l'ancien usage des pièces: habitat ou grange...

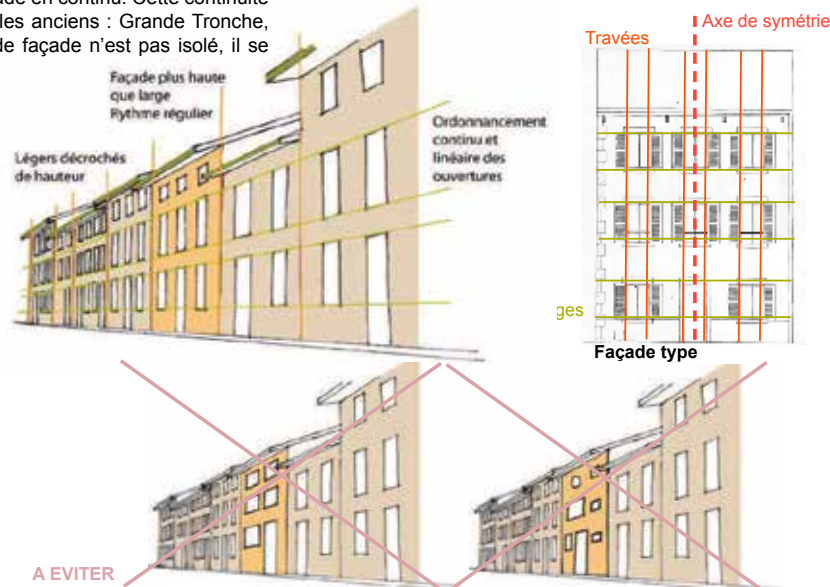


GRANDE RUE - Pôles urbains anciens : Paysage de façade ordonnancé et continu

La Grande Rue est caractérisée par un paysage de façade en continu. Cette continuité est tout particulièrement à valoriser au niveau des pôles anciens : Grande Tronche, Petite Tronche, Péage. Dans ce contexte, un projet de façade n'est pas isolé, il se conçoit en lien avec les constructions voisines.

Principes à respecter :

- Hauteur : R+2 à R+3 : respecter la hauteur des constructions voisines à + ou - 1 m
- Étages : s'inscrire dans l'alignement des étages des constructions voisines : les ouvertures sont ordonnancées en suivant le linéaire continu des étages. La présence de pente le long de la rue (Petite Tronche) peut induire des décrochements entre étages (souvent mis en valeur par le soubassement). Le dernier étage sous comble est souvent moins haut que les autres.
- Façade principale sur mur gouttereau
- Respecter le rythme d'alternance des façades : marquer des façades plus hautes que larges, symétrie verticale de chaque façade...
- Toiture : marquer la continuité de traitement des lignes de corniches (de légers décrochements restent possibles selon la hauteur des bâtiments)



4 la beauté : notion subjective, qui fait appel à la culture et aux références de chacun et de chaque époque. C'est une valeur symbolique autant pour l'utilisateur que pour la collectivité. La beauté se définit par les critères de l'histoire de l'architecture d'hier ...

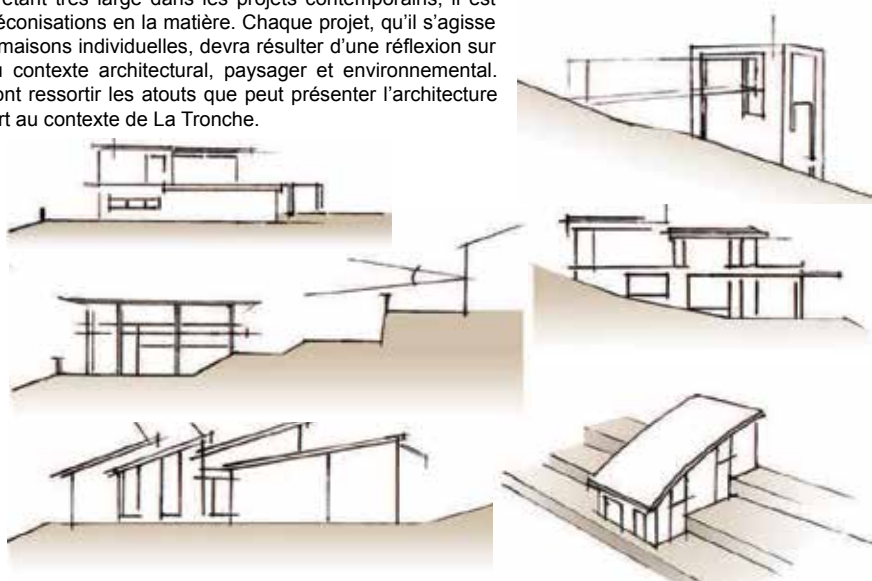


L'architecture contemporaine

L'architecture contemporaine se nourrit des nouvelles techniques de construction et répond ainsi aux besoins et modes de vie actuels. Il s'agit d'un acte de création qui, par le biais de jeux de volumes ou de nouveaux matériaux, cherche à établir un dialogue subtil avec le paysage et le bâti environnant.

La palette architecturale étant très large dans les projets contemporains, il est difficile de donner des préconisations en la matière. Chaque projet, qu'il s'agisse de petits collectifs ou de maisons individuelles, devra résulter d'une réflexion sur l'insertion par rapport au contexte architectural, paysager et environnemental. Les exemples suivants font ressortir les atouts que peut présenter l'architecture contemporaine par rapport au contexte de La Tronche.

- simplicité des volumes
- insertion dans la pente
- toitures à pentes ou terrasses végétalisées
- nouveaux matériaux (écoconception)
- intégration de panneaux solaires
- formes matières et couleurs



...et d'aujourd'hui



5 l'habitabilité:

- > fonctionnalité des espaces intérieurs et extérieurs/confort thermique, physiologique,...
- > recherche du plus grand confort des usagers par rapport à l'usage du bâtiment



6 la pérennité: évolutivité du bâtiment / polyvalence



arch. agence ARIES

salle des fêtes de Portes-en-Valdaine



7 la sobriété : simplicité d'usage, d'entretien, de maintenance



3 les enjeux d'architecture au regard du nouveau règlement

Selon le document d'urbanisme en vigueur, l'application du droit des sols n'examine que quelques uns des enjeux cités :

- > le contexte
- > la beauté
- > l'habitabilité



La beauté : aspect extérieur au regard du règlement pour les communes avec PLU, ou de l'article R111-27

«Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales».

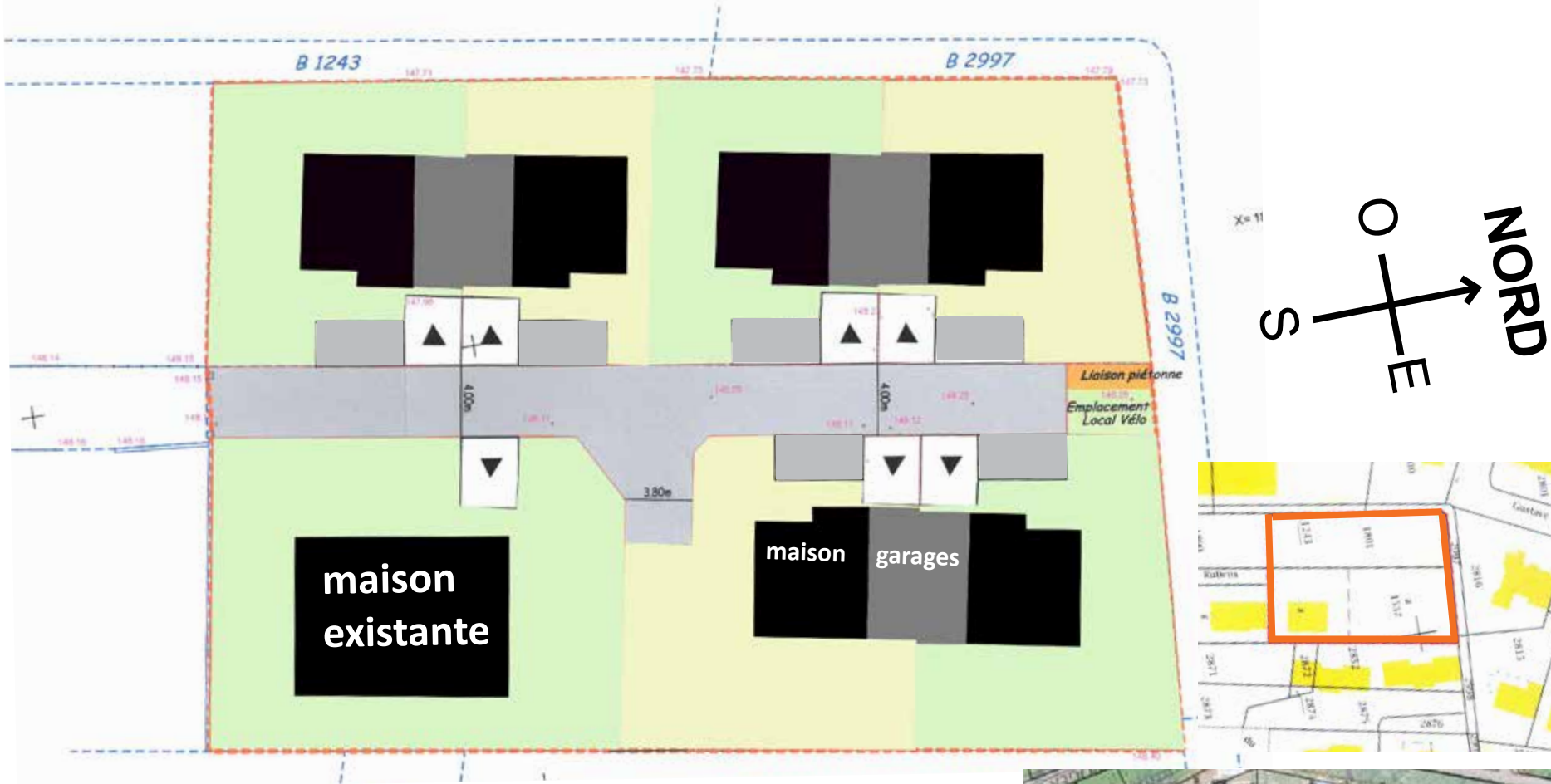


Et le nouveau règlement ? Il se résume à 3 questions:

- Où construire ?
- Comment construire en prenant en compte les caractéristiques architecturales et environnementales ?
- Comment se raccorder aux réseaux ?



Comment construire en prenant en compte les caractéristiques architecturales et environnementales ?

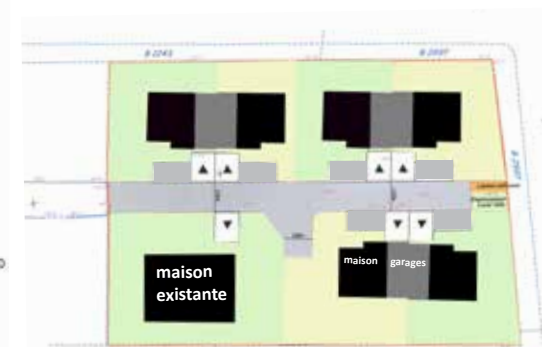
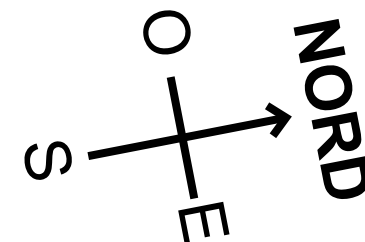
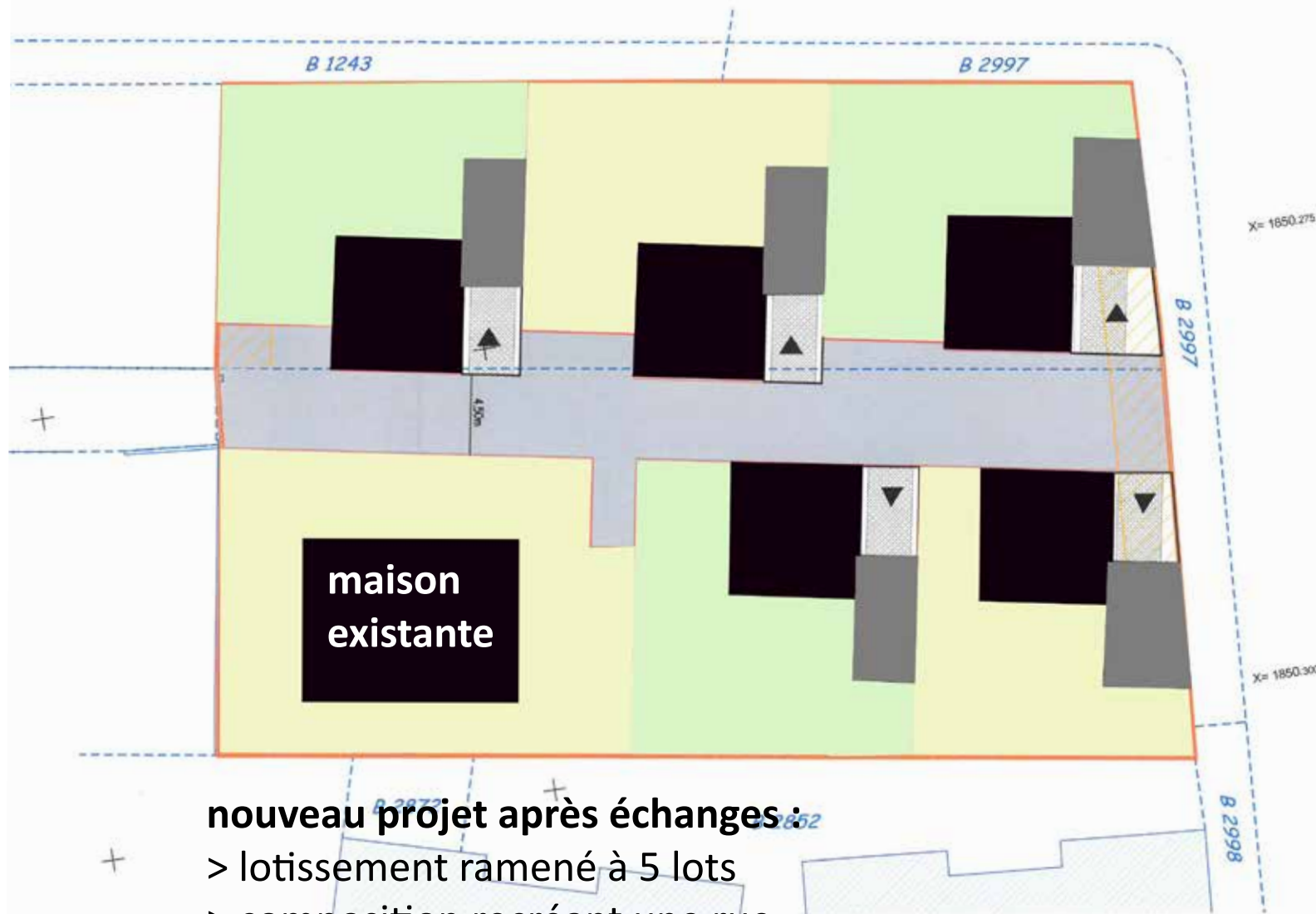


Composition urbaine et qualité architecturale en 2D ?

Initialement :

- > création d'un lotissement de 6 lots
- > composition à partir de la place de la voiture
- > orientation défavorable pour 3 maisons
- > jardins = espace résiduel entre la maison et le parking





ancien projet

nouveau projet après échanges :

- > lotissement ramené à 5 lots
- > composition recréant une rue
 - > orientation favorable pour toutes les maisons
 - > orientation favorable pour tous les jardins
 - > utilisation des garages comme écran entre jardins, facteur d'intimité



**Composition urbaine et
qualité architecturale en 3D ?**



**Comment favoriser, permettre, «encadrer»
les opérations de réhabilitation / transformation ?**



**Comment aborder la question des extensions ? continuité ? rupture ?
matériaux ? architecture contemporaine ?**



Comment permettre une intervention contemporaine de qualité en centre ancien ?



Comment favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ?



**Bâtiments isolés en milieu rural :
Comment aborder la question d'une discontinuité maîtrisée
et avec quelle réponse architecturale ?**



Comment organiser le rapport à la voie ?



Comment aborder les aléas de la mitoyenneté ?





Comment favoriser une habitabilité harmonieuse ?



angle sud-ouest du tènement

- > maisons posées en crête de talus
- > jardins peu utilisables
- > passage étroit vers les logements collectifs *



après évolution du projet

- > front bâti en entrée de tènement
- > maisons en bande, implantées en décrochement pour préserver l'intimité des jardins

Comment le règlement peut contribuer à produire des formes architecturales de qualité différentes ?



Merci de votre attention



caue

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme

44 rue Faventines

Accueil public : place Jean Collombet

BP 1022 - 26010 Valence Cedex

tél. 04 75 79 04 03 - fax. 04 75 79 04 17

caue@dromenet.org

<http://caue.dromenet.org>